

**L'association Rencontre et Culture recrute :
UN·E ANIMATEUR·TRICE JEUNESSE (10/17 ans)**

Type de contrat : CDI – Temps partiel 26h / semaine.

Convention Collective ECLAT : Groupe C – Coefficient 285.

Rémunération de base mensuelle : 1521.95 € brut selon expérience.

Vos missions

Sous l'autorité de la direction et de la coordination jeunesse, l'animateur·trice a pour mission de :

- Accueillir, accompagner et animer les publics préados et ados.
- Concevoir, mettre en œuvre et évaluez des projets d'animation.
- Organiser des activités éducatives, culturelles, sportives et de loisirs.
- Favoriser la participation, l'autonomie et l'implication des jeunes.
- Assurer le suivi administratif des actions menées.

Compétences requises :

- Conduite des projets d'animation.
- Travail en équipe et en partenariat.
- Animation des groupes et développement de la participation des publics.
- Usage d'outils bureautiques courants.
- Connaissance de la réglementation liée aux ACM.

Autonome, dynamique et créatif·ve, vous disposez de qualités relationnelles reconnues et appréciez le travail en équipe.

Diplômes souhaités

- BPJEPS, CPJEPS, ou diplôme équivalent.
- Permis B.
- BAFD ou équivalent de direction ACM recommandés.
- SB apprécié.

Conditions d'emploi

- Travail en soirée, week-end et vacances scolaires,
- Poste basé à la Maison de Quartier avec déplacements ponctuels liés aux activités.

Pour candidater

Merci d'adresser votre CV et votre lettre de motivation à recrutement@mqvillejean.fr

Poste à pourvoir début septembre.

ANIMATEUR·TRICE JEUNESSE - CDI
Groupe C – Coeff.285 - Secteur Jeunesse

Définition Convention Collective de l'Animation (Eclat) :

Groupe C – Coefficient. 285

Autonomie : Le salarié peut interpréter et adapter les processus. Le contrôle est périodique.

Responsabilité : Responsabilité d'un budget prescrit. Peut assurer la coordination/ le conseil d'autres salariés.

Technicité : Compétences techniques et relationnelles nécessaires à la maîtrise d'un domaine d'activité.

Relationnel : Les échanges supposent une capacité à argumenter et à désamorcer les conflits.

Lieu d'activité : Maison de Quartier et lieux d'activités associés

Lien hiérarchique : Direction
Coordinateurs Enfance Jeunesse
Adjointe de coordination jeunesse

Relations fonctionnelles : Usagers, adhérents
Salariés - Equipe

Finalité du poste

Sous l'autorité de la direction et de la coordination jeunesse, l'animateur·trice jeunesse accueille, accompagne et anime les publics préadolescents et adolescents. Il/elle conçoit, met en œuvre et évalue des actions éducatives, culturelles, sportives et de loisirs en cohérence avec le projet associatif et les besoins du territoire.

Missions principales

Animation et accompagnement des publics

- Accueillir, encadrer et animer les groupes.
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des participants.
- Mettre en œuvre des activités adaptées aux besoins des publics.
- Favoriser la participation, l'autonomie et l'implication des jeunes.

Conception et conduite de projets

- Identifier les besoins des publics et proposer des actions adaptées.
- Concevoir, organiser et conduire des projets validés par la hiérarchie.
- Assurer le suivi, l'évaluation et le bilan des actions menées.
- Participer à l'évolution du projet jeunesse.

Gestion et organisation

- Participer à l'élaboration et au suivi des budgets dédiés.
- Respecter les procédures internes et la réglementation en vigueur.
- Assurer le suivi administratif des activités et des accueils (fréquentations, données...).

Partenariats et vie associative

- Participer au développement des partenariats locaux.
- Participer aux réunions d'équipe et événements de la structure.

Direction ponctuelle d'ACM

Selon les qualifications requises et les besoins du projet, l'animateur-trice peut assurer ponctuellement la direction d'un accueil collectif de mineurs. Cette mission donne lieu à l'application d'une prime de plurivalence verticale prévue par la Convention ECLAT pour la période concernée.

Autonomie et responsabilité

Le/la salarié-e dispose d'une autonomie dans l'organisation de son activité et dans le choix des moyens pédagogiques mis en œuvre, dans le respect des orientations, du cadre budgétaire et des procédures définis par l'association. Son activité fait l'objet d'un suivi régulier par la hiérarchie.

Participation au fonctionnement général.

Participation aux projets d'animation globale,

Participation aux réunions d'équipe,

Contribuer aux permanences d'accueil et au fonctionnement de la cafétéria.

Compétences attendues :

- Connaissance des publics préadolescents et adolescents résidents en QPV.
- Méthodologie de projet.
- Capacité à travailler en équipe et en partenariat.
- Maîtrise des outils bureautiques courants.
- Connaissance de la réglementation ACM.